



MEMO

Objet : Création d'un groupe de travail ad hoc pour l'accompagnement du dossier
« Couvier »
Date : 04.11.2014

Présents:

Représentants du Conseil général

Gérard Gremaud (GG)
Michel Planas (MP)
Pascal Vaucher (PV)
Yann Homberger (YH)
Nicolas Krügel (NK)

Représentants du Conseil communal

Michel Muster (MM)
Daniel Rotsch (DR)

MM remercie les personnes présentes d'avoir répondu à la sollicitation du Conseil communal.

Introduction

L'objectif de séance consiste à trouver un mode organisationnel pour la mise en route d'un groupe de travail ad hoc du Conseil général. Ce groupe devrait dans un premier temps déterminer les besoins de la commune en termes de structure d'accueil extrascolaires, sur une parcelle appartenant à la paroisse protestante de l'E2L.

Ces structures d'accueil ont pour mission d'accueillir les enfants pour une transition entre les horaires scolaires et les horaires de travail des parents pour la structure d'accueil parascolaire. Pour sa part la structure d'accueil préscolaire fait office de crèche durant les horaires de travail des parents.

Les nouvelles infrastructures doivent tenir compte de l'augmentation de la population en regard des nouveaux quartiers qui s'ouvriront dans les deux à trois prochaines années.

Les écoles ont également émis des besoins supplémentaires en classes, sur le site de La Tène. L'option étant de libérer les locaux occupés actuellement par les Moussaillons et Capt'Tène pour fournir une partie des besoins de l'EOREN.

Par ailleurs, l'Etat est intéressé de créer des appartements adaptés.

Finalement le projet ambitionne de créer des opportunités afin de faciliter l'arrivée de nouveaux médecins (cabinet de groupe)

Orientation

La commune a besoin de développer l'hébergement extrascolaire (extra familial).

Après l'abandon du projet d'extension de la CSUM, une solution de substitution a été trouvée par l'aménagement de la cantine de la CSUM.

Le groupe d'hoc extrafamilial avait imaginé de construire les besoins en locaux sur le terrain de la paroisse protestante de l'E2L.

Les discussions étaient bien engagées avec la paroisse, mais le projet Agora phagocytant le projet Couviers, cette dernière a momentanément abandonné la collaboration avec la commune.

Les discussions ayant reprises après la sortie de la commune du projet Agora, la paroisse a revu ses besoins. Une salle pour ses activités religieuses n'est plus d'actualité. La paroisse n'a retenu que l'option de mettre leur terrain en valeur, par le biais d'un DDP, à condition que le projet de construction soit dans un but social.

Le Conseil communal a déjà déterminé les premiers besoins pour les structures extrascolaires, en collaboration avec les Moussaillons. Une rencontre avec des professionnels de la santé a également eu lieu. Ceux-ci confirment l'intérêt qu'il y a d'envisager la création de locaux pour l'accueil de nouveaux médecins, notamment sous la forme d'un cabinet de groupe.

Par ailleurs, le projet pourrait être une mixité entre des activités sociales, médicales et de l'habitation.

Les personnes présentes constatent que la commune ne peut guère envisager investir en regard de sa situation financière, mais cela n'est pas impossible. Il s'agirait néanmoins de trouver des partenaires privés et des investisseurs.

Il semble justement que les Perces-Neiges veuillent investir ainsi qu'une fondation de Saint-Blaise idoine à la fondation des indiennes ait le même intérêt.

Les débats

NK se pose la question s'il est vraiment nécessaire que le groupe soit représenté par les présidents de partis.

PV est d'avis qu'il s'agirait de partir sur une commission ad hoc.

GG est du même avis. Il n'est pas nécessaire que seuls les présidents de groupe soient présents.

NK pense que selon le projet il s'agira de s'entourer de spécialistes. Les politiques militants du groupe ne devraient avoir qu'un rôle d'accompagnateurs du projet.

YH pense qu'il s'agit d'abord d'évaluer les besoins avant de s'organiser. Cahier des charges qui déboucherait sur un modus vivendi.

YH ajout que le collège des Tertres doit être intégré dans la réflexion.

MM précise qu'un GT pour l'étude des besoins scolaires, sur la base des besoins listés par l'EOREN, sera activé en parallèle.

YH envisage plutôt le parascolaire dans le périmètre direct des collèges.

PV se pose la question des délais et de la chronologie des événements.

GG est d'avis qu'il faut établir un consensus politique sur les besoins de la commune. Le GT sera plutôt un groupe d'accompagnement.

NK un inventaire est à établir selon les moyens de la commune.

MP demande si une commission existe déjà.

MM répond que non. C'est durant la dernière législature qu'un groupe a planché sur le développement de l'accueil extrascolaire.

DR précise que le GT n'abordera pas les besoins de l'EOREN.

NK la commune est-elle tenue de louer la CSUM à l'EOREN ?

MM informe que dans un horizon temps de cinq ans, 500 personnes s'établiront sur la commune avec le nombre d'enfants en relation.

NK est d'avis que l'EOREN doit définir ses propres besoins à l'interne. La commune

ne doit pas être proactive.

L'ensemble des personnes estime que la situation est assez floue. Le GT doit-il uniquement se concentrer sur le projet Couviers sans tenir compte à outrance des besoins EOREN !

PV est d'avis que l'influence des besoins EOREN doivent agir principalement sur le calendrier.

GG est d'avis que cette future commission devra se renseigner sur les besoins de l'EOREN.

Le débat tourne un instant sur le principe du maître d'oeuvre dans ce dossier.

GG rappelle que le CC a déjà répondu aux activités qui pourraient être intégrées dans ce projet.

MM constate qu'il y a déjà un consensus de créer un GT qui planchera sur le dossier Couvier.

Décision

1. Lancer une commission qui doit définir les besoins généraux de la commune pour ensuite s'adjoindre le concours d'investisseurs. Cette commission du Conseil général devra déterminer les besoins de la commune, élaborer une stratégie d'exécution et envisager une collaboration avec des partenaires tiers (investisseurs).
2. Le Conseil communal soumettra un rapport au Conseil général, lors de sa séance de février 2015, allant dans le sens de la création d'un GT ad hoc avec comme base de discussion un cahier des charges de la commission.

La Tène, le 4 novembre 2014

Daniel Rotsch
Conseiller communal
Rédacteur du présent PV.